

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION DE SPECTACLES AVEC L'ASSOCIATION HOULBEC PRODUCTION

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 9 au 14 mai 2023, intitulée « Semaine des Cuivres » ,

Considérant que durant cette semaine plusieurs master-classes et concerts tout public seront proposés par des artistes de qualité spécialistes du « cuivre »,

Considérant que l'Association HOULBEC PRODUCTION propose, le samedi 13 mai à Gonnehem, une programmation avec l'intervention du Quintet DUMKA, d'une master-class avec les élèves des classes de cuivre et bois du Conservatoire communautaire et les élèves des écoles de musique du territoire dans le locaux de l'école de Musique de Gonnehem et d'un concert tout public avec la participation en 1ère partie de l'Orchestre des Jeunes de Gonnehem, dans la médiathèque le Thotem,

Considérant que cela correspond à ce qui est attendu au Conservatoire communautaire, et qu'en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacles avec l'Association HOULBEC PROUDUCTION, dont le siège social se situe à Sainte-Geneviève (76440), 1752 Route de Canchy pour un montant de 6 363,04 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE: de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacles avec l'Association HOULBEC PROUDUCTION, dont le siège social se situe à Sainte-Geneviève (76440), 1752 Route de Canchy, ayant pour objet la programmation avec l'intervention du Quintet DUMKA, d'une master-class avec les élèves des classes de cuivre et bois du Conservatoire communautaire et les élèves des écoles de musique du territoire dans le locaux de l'école de Musique de Gonnehem et d'un concert tout public avec la participation en 1ère partie de l'Orchestre des Jeunes de Gonnehem, dans la médiathèque le Thotem, le samedi 13 mai 2023 et ce pour un montant de 6 363,04 € HT.

<u>PRECISE</u> que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. 2.5. AVR. 2023

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : **2 6 AVR. 2023**

Et de la publication le : 2 6 AVR. 2023

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

